

BIODIVERSITÉ ET CULTURE : DEUX NOUVEAUX PARTENARIATS MAJEURS POUR LE RÉSEAU CAUE

Le réseau CAUE vient de signer, via la FNCAUE, deux conventions de partenariat majeures : l'une avec **l'Agence française pour la biodiversité**, la seconde avec la **Cité de l'Architecture et du Patrimoine**. Ces rapprochements confortent la visibilité des CAUE, valorisent leur capacité d'expertises et devraient faciliter l'émergence de nouveaux partenariats locaux en faveur des territoires.

La convention de partenariat avec l'AFB : appui aux territoires en faveur de la biodiversité

Le réseau CAUE représenté par sa Fédération nationale a établi un partenariat avec **l'Agence française de la Biodiversité** (conférence de presse du 20 juin 2019 aux Assises nationales de la Biodiversité).

Le réseau et l'AFB sont tous deux engagés dans la **sensibilisation des citoyens** et **l'accompagnement des acteurs des politiques publiques**. Ils vont ainsi s'enrichir mutuellement et conjuguer leurs efforts pour apporter un appui aux collectivités notamment sur les questions de biodiversité.

Cette convention facilitera le **rapprochement entre les CAUE et les Agences régionales de la biodiversité** (ARB). Elle mettra à profit la capacité des CAUE à croiser l'environnement et l'urbanisme, le paysage et la biodiversité, les outils de protection de la nature et les outils de planification urbaine...

La convention-cadre avec la Cité de l'Architecture et du Patrimoine : au service de la démocratisation de l'architecture

Les **convergences de vocations entre la Cité de l'Architecture et du Patrimoine et le réseau CAUE** reposent sur la loi sur l'Architecture de 1977 et la Stratégie nationale pour l'Architecture.

La complémentarité de leurs actions à Paris et dans les territoires urbains et ruraux a présidé à l'établissement de cette convention-cadre 2019-2022: les CAUE et la Cité ont en commun en effet des missions de **sensibilisation** et de **formation à l'architecture**, agissant chacun avec leurs moyens respectifs. Ils sont aussi des centres de ressources dans ce domaine.

La convention stimulera et facilitera l'émergence de relations entre les CAUE et la Cité, au bénéfice de **l'intérêt général** et de la **diffusion de la culture architecturale**.



Signature de la convention de partenariat entre l'Agence française de la Biodiversité par Stéphanie ANTOINE, (directrice générale adjointe de l'AFB) et Joël BAUD-GRASSET (président de la FNCAUE) le 20 juin 2019 lors des Assises nationales de la Biodiversité.
image FNCAUE



Signature de la convention-cadre par Marie-Christine LABOURDETTE (présidente de la Cité de l'Architecture et du Patrimoine) et Joël BAUD-GRASSET (président de la FNCAUE) le 26 juin 2019 lors de l'Assemblée générale de la FNCAUE.
image FNCAUE